DECISION DU BUREAU N° B26.25

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération N°2025-79-5.4.62.5-4 du 30 juin 2025 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence diffusé au BOAMP le 07/05/2025 pour les travaux d'aménagement des espaces publics du centre-bourg de Ternay, lot n°2 : Espaces verts, Aire de jeux, Serrurerie, Mobilier ;

Considérant l'offre de la société GREEN STYLE,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat n° 2025.21.02, attribué à la société GREEN STYLE, 19 chemin de la Lône – 69600 OULLINS-PIERRE-BENITE ainsi que tous les actes contractuels y afférents, pour un montant de :

  Tranche ferme :
  - 138 961.69 € HT soit 166 754.03 € TTC ;

  Tranche optionnelle n°1 :
  - 163 052.49 € HT soit 195 662.99 € TTC ;

  Soit un montant de 302 014.18 € HT soit 362 417.02 € TTC correspondant à la prestation complète.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit marché,

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2025 de la CCPO aux chapitres 23 et 458,

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 07 juillet 2025

Pierre BALLESIO
Président

Nicolas VARIGNY
1er Vice-président

Michel BOULUD
2ème Vice-président

Mireille BONNEFOY
3ème Vice-présidente

Timotéo ABELLAN
4ème Vice-président

Mattia SCOTTI
5ème Vice-président

Jean Philippe CHONE
6ème Vice-président

Mise en ligne le - 9 JUIL. 2025
Certifiée exécutoire le.....